



Commune de  
**PERROY**

Perroy, le 5 décembre 2025

#### CONSEIL COMMUNAL

Le Prieuré 5  
1166 Perroy

E. conseil.communal@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

#### PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAL

JEUDI 5 DECEMBRE 2024, 18H30  
GRANDE SALLE DE PERROY

PRESIDENCE :  
M. Norbert Jotterand, Président

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et de la Municipalité. Il salue également le public présent ainsi que la presse.

### 1. Appel

Mme Cécile Bettems, secrétaire procède à l'appel, 29 personnes sont présentes ; le quorum étant atteint et les membres ayant été convoqués conformément à l'art. 51 du règlement du Conseil, le Président déclare la séance ouverte.

La parole n'étant pas demandée, au vote à main levée, le Conseil adopte à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté.

### 2. Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024

La parole n'étant pas demandée, le Conseil, au vote à main levée, adopte, à la majorité (23 oui, 0 non, 5 abstentions), le procès-verbal du 10 octobre 2024.

### 3. Communications du Bureau du Conseil

#### 3.1 Recours au Tribunal Fédéral de M. Didier Haldimann

Reçu en date du 15 octobre 2024, un courrier invitant le Conseil communal à se déterminer sur le recours de M. Didier Haldimann. Le courrier est à disposition au bureau pour les membres du Conseil.

#### 3.2 Votations fédérales

Le bureau s'est réuni en date du 24 novembre 2024 pour le dépouillement des votations fédérales.

#### 3.3. Dates des Conseils communaux 2025

Les dates 2025 seront envoyées d'ici la fin de l'année par email. Une date est encore à confirmer.

## 4. Communications de la Municipalité

### 4.1 Restaurant de la plage

Mme Juliette Leprince-Ringuet, Vice-Syndic, souhaite vous informer de l'évolution du restaurant de la plage. Elle rappelle le contexte. En octobre 2018, le Conseil communal acceptait un préavis de démolition et de construction du restaurant de la plage et de la cabane de pêche. Lors de la mise à l'enquête, il y a eu des recours et la procédure judiciaire s'est terminée en novembre 2022. En finalité, le Tribunal fédéral est entré en matière sur l'un des arguments des opposants qui était de dire qu'une partie du bâtiment empiétait sur l'espace réservé aux eaux, espace qui n'est pas constructible. Les juges fédéraux n'ont pas validé la méthode de calcul du Canton.

La Municipalité a donc repris le projet avec son mandataire CCHE en prenant en compte de cette problématique et aussi en réévaluant le coût de construction. Parallèlement, elle a fait réaliser une étude sur la viabilité financière du projet par rapport au chiffre d'affaires qu'on pouvait imaginer pour les gérants, ceci afin de s'assurer que le projet n'aurait pas impacté les finances communales. Il s'est avéré que le coût réactualisé dépassait de 25 % de plus par rapport aux projets et au préavis que vous aviez voté. D'autre part, il s'est avéré que la capacité d'accueil était trop importante pour le restaurant « hors saison » et donc difficilement viable pour les futurs gestionnaires. La Municipalité a donc retravaillé le projet avec une réduction de la capacité d'accueil et une cible budgétaire ramenée à CHF 3'000'000.-. La construction était par ailleurs prévue en respectant les normes Minergie et dans les bonnes pratiques de la construction que les communes ne peuvent plus ignorer aujourd'hui. Le crédit d'étude pour l'adaptation de ce projet a fait l'objet d'un préavis qui a été soumis à votre Assemblée le 14 mars 2024, préavis que vous avez accepté à une très courte majorité.

Après un travail important de redéfinition du projet, il ressort que le devis pour sa réalisation est beaucoup plus important que prévu. Et même après avoir envisagé de supprimer certains éléments qui en faisaient un lieu particulièrement attractif, il en résulte que le budget est encore supérieur de 15% par rapport à la cible que nous vous avons donnée. Ceci s'explique par un budget fondé sur une esquisse d'avant-projet et des coûts supplémentaires dus à l'obligation de respecter des normes toujours plus exigeantes.

Consciente de la fragilité de la situation financière de la commune et du programme d'investissement important à 10 ans dont la commune ne peut pas faire l'économie, la Municipalité a repensé le projet afin d'en diminuer le coût de façon significative en sachant qu'on ne pouvait pas continuer à exploiter la Buvette comme aujourd'hui, car elle ne répond plus aux normes imposées en matière de restauration. La Municipalité a donc décidé de ne plus démolir les bâtiments existants mais plutôt de les rénover. Ce qui est d'ailleurs une approche plus vertueuse en matière écologique, puisqu'elle valorise le patrimoine existant. Le projet 3.0 est déjà avancé et il sera présenté avec son budget estimatif au prochain Conseil communal.

### 4.2 Épicerie

Mme Juliette Leprince-Ringuet annonce avoir reçu un courrier de Mme et M. Gorette et Fernando Carneiro Passos, dans lequel ils remettaient le bail de l'épicerie pour fin 2025 après 18 ans de bons et loyaux services. Il s'agira pour la Municipalité de trouver des nouveaux gestionnaires ainsi que de rénover l'épicerie et l'appartement situé au-dessus. Un nouveau patrouilleur scolaire sera également à engager.

### 4.3 Plan d'affectation (PACom)

Mme Juliette Leprince-Ringuet mentionne que la Municipalité a envoyé au Canton, il y a environ deux semaines, le projet avec les compléments d'enquêtes afin de modifier quelques aspects du PACom suite aux nombreuses oppositions reçues. Elle espère que celui-ci pourra être soumis à l'enquête rapidement.

#### 4.4. Projet du complexe sportif et culturel à la place aux Rivières

Mme Hélène Saxer, Municipale, tient à informer le Conseil que les besoins des utilisateurs potentiels sont en train d'être rassemblés. Elle espère pouvoir proposer un préavis pour un crédit d'études au printemps 2025.

#### 4.5. Route de Bougy

Mme Hélène Saxer informe que la route de Bougy ne sera pas refaite et que celle-ci devrait déjà être fermée par la Direction générale de la mobilité et des routes (DMGR). En effet, le pont de la Chirurgienne ne sera bientôt plus utilisable et le coût de rénovation de la route serait trop important par rapport au temps d'utilisation. Elle remercie aux utilisateurs·rices d'être bienveillant·es et de laisser passer les personnes déjà engagées sur la route avant de s'engager à leurs tours.

### **5. Communications des délégués aux associations intercommunales**

#### 5.1 Région Nyon

M. Didier Blanchard demande la parole et informe avoir participé en date du 30 octobre dernier à un conseil intercommunal extraordinaire axé principalement sur Télé-Dôle.

Il a été décidé d'accorder le crédit de CHF 2'624'030.- en faveur de la finalisation du bâtiment d'accueil des Dappes et la restructuration quatre saisons du domaine, sous condition des décisions du Conseil d'État du canton de Vaud suivantes :

- L'abandon du prêt L2R 417 et du cautionnement irrelatif de CHF 1'989 800.- ;
- Octroi d'une aide à fond perdu d'un montant minimum de CHF 550'000.- pour la finalisation des équipements du bâtiment d'accueil des Dappes.

Conditions d'ailleurs acceptées depuis là. C'est beaucoup d'argent et cela représente CHF 29.- par habitant·e, couvert par le point d'impôt « Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (Disren) ». Cependant, si ce préavis avait été refusé, c'est une perte directe d'environ CHF 4,5 millions, plus les investissements de ces dix dernières années d'environ CHF 3 millions, ce qui représentent un total de 7,5 millions.

Il souhaite également informer que la Cofin a fait treize recommandations au Codir et cinq vœux ont été exprimés par la Commission des investissements. En cas d'intérêt, je vous invite à aller les consulter sur le site internet de Région Nyon.

M. Philippe Achard demande si un référendum a été lancé. M. Didier Blanchard confirme que l'initiation du processus a été faite par une habitante de Saint-Cergue. Il ne cache pas que cela va être extrêmement compliqué de l'aboutir car ce référendum doit être déposé à la ville de Nyon mais également que l'ensemble des communes qui font partie du Disren doivent le cosigner.

#### 5.2 Enfance & Jeunesse

Mme Marie-France Biétry donne quelques nouvelles de l'association Enjeu

Le conseil intercommunal s'est tenu en date du 4 décembre. Le budget 2025 a été approuvé et pour un ordre de grandeur, celui-ci représente à peu près CHF 17'000'000.- au total, répartis entre 11 communes. Le budget est séparé en trois parties.

La première partie représente le scolaire, donc les écoles. Ce budget est d'à peu près CHF 10'700 000.- et est en augmentation de 3%. Deuxième partie : La bibliothèque intercommunale de Rolle qui représente un peu moins de CHF 400'000 francs avec une augmentation de 17,8% qui est principalement due au fait qu'ils ont engagé une nouvelle personne.

Finalement l'accueil de jour, (UAPE, crèches et mamans de jour), avec un budget qui s'élève à CHF 6'000'000.- et qui est en augmentation de 4,6%. Les raisons de ces augmentations sont principalement dues au fait qu'Enjeu grossi. Enjeu grossi parce qu'il y a de plus en plus de besoins en termes d'accueil, notamment dans le pré-, le parascolaire au niveau des écoles et

puis Enjeu se restructure aussi depuis quelques années, ce qui amène des besoins en personnel dans les structures.

Il y a aussi des investissements qui sont faits afin d'améliorer la gestion, notamment au niveau informatique pour permettre de gérer plus efficacement et mieux se coordonner entre les structures. Ces augmentations sont également dues à l'engagement de nouvelles personnes dans les nouvelles structures et à l'augmentation des enfants accueillis. Enjeu a augmenté les places cette année à Perroy ainsi qu'ouvert une nouvelle crèche de 22 places.

Un autre préavis a également été approuvé qui est celui de la stratégie de développement des structures pré- et parascolaire sur territoire d'Enjeu. Cette stratégie couvre la période de 2025 à 2030. Celle-ci prévoit des projets de construction, notamment à Bursinel et à Bursins et peut-être, on espère, l'école à Perroy, si le PACom le permet. La création de 270 places d'accueil qui ne seraient pas en bonus mais 270 places qui manquent actuellement dans la région.

Mme Marie-France Biétry mentionne que l'association a chiffré que pour une année, une place en crèche coûtait CHF 15'000.- par enfant et qu'une place en UAPE, cela s'élevait à CHF 10'000.-

Dans les divers, la piscine du Martinet est encore fermée, à nouveau, et qu'elle devrait être réouverte sous peu. C'est dû au fait que cette piscine, comme on l'a déjà dit plusieurs fois, est très vieille. Cette fois-ci, ce sont les fonds mobiles qui sont en panne et qui vont être bloqués une fois pour toutes.

En gros, la conclusion est que la piscine est vieille, vétuste, qu'on ne peut pas la sauver et qu'Enjeu n'a pas vraiment de solution de repli. La solution la plus probable et surtout la solution attendue, c'est celle qui va avec l'école de Perroy, qui est pour l'instant bloquée à cause des oppositions du PACom. Donc, pour l'instant, Enjeu va maintenir la piscine autant que possible, mais pour vous donner une estimation, c'est à peu près CHF 5'000 francs par mois pour le maintien de la piscine.

#### **6. Préavis No 11/2024 : Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)**

M. Johan Lefebvre procède à la lecture du rapport de la Commission de l'aménagement et du territoire qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. Le Président constate que la parole n'est pas demandée, la discussion est close, il procède donc au vote.

Au vote à main levée, le Conseil, ouï le rapport de la commission ad'hoc, décide, à l'unanimité ou à la majorité (27 oui, 0 non, 1 abstention) des 28 Conseillères et Conseillers d'adopter le préavis municipal No 11/2024.

#### **7. Préavis No 12/2024 : Ajustement du bilan pour le passage au MCH2**

M. Philippe Achard procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion et finances qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. Le Président constate que la parole n'est pas demandée, la discussion est close, il procède donc au vote.

Au vote à main levée, le Conseil, ouï le rapport de la commission gestion et finance, décide, à l'unanimité des 28 Conseillères et Conseillers d'adopter le préavis municipal No 12/2024.

#### **8. Préavis No 13/2024 : Budget 2025**

M. Walter Biétry procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion et finances qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président propose d'ouvrir la discussion chapitre par chapitre et d'ensuite ouvrir la discussion sur l'ensemble du budget 2025.

Après lecture de chaque chapitre, le Président constate que la parole n'est pas demandée.

Il constate également que la parole n'est pas demandée sur l'ensemble du budget 2025. Il propose donc de passer au vote.

Au vote à main levée, le Conseil, ouï le rapport de la commission de gestion et finances ainsi que de la commission technique, décide, à l'unanimité des 28 Conseillères et Conseillers d'adopter le préavis municipal No 13/2024.

**9. Élection d'un·e membre à la Commission de l'aménagement du territoire**

M. Sylvain Merli se présente.

Il n'y a pas d'autre proposition. Il est élu tacitement par acclamation.

**10. Élection d'un·e membre à la Commission technique**

M. Stéphane Pasche est proposé et accepte.

Il n'y a pas d'autre proposition. Il est élu tacitement par acclamation.

**11. Accueil des jeunes citoyennes et citoyens**

Mme Juliette Leprince-Ringuet a le plaisir d'accueillir Mme Laure Haldimann et lui souhaite la bienvenue. Elle la remercie d'être présente et espère que cette séance a été intéressante et que peut-être a-t-elle été convaincue de faire partie des institutions politiques du village. Il y a en effet, un besoin de jeunesse afin d'avoir des perceptions innovantes. Un cadeau lui est remis au nom de la Municipalité.

**12. Divers et propositions individuelles**

La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt cette dernière séance de 2024 à 19h25 et souhaite de bonnes Fêtes de fin d'année aux membres du Conseil communal.

Au nom du Conseil communal

Le Président :

  
Norbert Jotterand



La Secrétaire :

  
Cécile Bettems